



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



13105771

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **01 JUL. 2013**

Marie-Guy
Marie-Guy
Greffier assumé

N° d'entreprise : 0847.340.035

Dénomination

(en entier) : **TEX-OIL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Clos Alfred Steux, 7/2 à 7711 DOTTIGNIES

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION du CAPITAL

D'un acte reçu par le notaire associé Alain HENRY à Estaimbourg (Estaimpuis), en date du 28 juin 2013, il résulte que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de « TEX-OIL », a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille (100.000,00) euros pour le porter de cinquante mille (50.000,00) euros à cent cinquante mille (150.000,00) euros par apport en espèces.

Cette somme a été versée préalablement aux présentes sur le compte n° 109-6596861-27 de la société ouvert auprès de la banque BKCP. Une attestation justificative a été produite au notaire soussigné et restera déposée au dossier de l'étude.

Cette augmentation de capital n'entraîne pas une augmentation du nombre des parts sociales.

Seconde résolution.

Les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est réalisée, que chaque part sociale est entièrement libérée et que le capital social est ainsi effectivement porté à cent cinquante mille (150.000,00) euros, représenté par cinq mille parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Dès lors l'article cinq des statuts de la société sera remplacé par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000,00) euros.

Il est représenté par cinq mille parts sociales avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un / cinq millième de l'avoir social ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Alain HENRY, Notaire associé

(déposées en même temps : expédition de l'acte authentique et mise à jour des statuts)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature